



# Publication des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS)

Publié le 10 février 2025

Les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité sont publiés par arrêté paru au bulletin officiel le 6 février 2025.

Cet arrêté, paru au [Bulletin officiel du 6 février 2025](#), officialise un programme national d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) construit en deux étapes différenciées et complémentaires :

- une éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et l'école élémentaire ;
- une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour le collège et le lycée.

Ce programme entrera en application à la rentrée 2025. Les modalités de mise en œuvre de cette éducation par le personnel de l'Éducation nationale sont définies par [la circulaire MENE2503565C du 4 février 2025](#).

**Publication des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) - IH2EF - Page 2**

*Source : MENESR*